



EDITO

Règle d'or et Prix Nobel sont dans un bateau ...

Mais c'est le citoyen qui tombera à l'eau. Dans la même semaine, notre beau pays a adopté le traité budgétaire européen et sa règle d'or en même temps qu'avec ses partenaires européens il se voyait décerner le prix Nobel de la Paix.

Évidemment, nul ne conteste que la construction européenne a permis d'éviter que depuis soixante ans nous nous foutions joyeusement sur la margoulette avec nos voisins. Donc bravo. Faut dire que la dernière baston avait un peu calmé tout le monde et que, vu qu'on avait quand même un peu tout boussillé, on avait autre chose à faire pendant les trente ans qui ont suivi que de remettre ça. Maintenant, souvenons nous de la guerre des Balkans, vous savez, ce qu'on appelait avant la Yougoslavie, et demandons nous ce que l'Europe a été en mesure de faire pour éviter les massacres et autres épurations ethniques. Et là le prix Nobel de la paix ... on s'interroge. En fait aujourd'hui c'est quoi l'Europe ? Ni un état, ni une confédération, c'est une union économique qui compte 27 pays membres et un espace de libre échange commercial avec une monnaie unique, convenu entre 17 d'entre eux où tout reste à faire sur le plan de l'harmonisation des législations fiscales et sociales. Son parlement élu est un pouvoir législatif fantoche et les vraies

décisions sont prises par des commissions de ci ou de ça, soumises aux lobbying et à la pensée unique ultralibérale.

Autrement dit, point de réelle démocratie dans ce fatras. À l'heure actuelle, le citoyen européen vote pour la galerie, autrement dit pour rien.

Et voici que ce nouveau traité budgétaire, inspiré par ce que fut le bicylindre franco-allemand de l'ultralibéralisme, à savoir Sarkozy-Merkel, introduit dans chaque constitution des 17 pays de la zone euro une règle budgétaire qui devient, puisque constitutionnelle, quasi immuable. Désormais, cher (e)s concitoyen(ne)s, vous pouvez continuer à élire vos députés et votre Président mais vous n'avez plus le choix dans la politique économique et budgétaire. C'est la corde des 3% autour du cou de Marianne.

Souvenons nous : qu'est ce qui garantit la paix ? La démocratie et la prospérité.

Que propose cette Europe qu'on vient de nobéliser ? La gouvernance par la Finance et l'austérité.

Règle d'or et Prix Nobel sont dans un bateau qui ressemble bien à une galère et où ce sont les citoyens qui rament.

Les marchés financiers vous souhaitent d'ores et déjà une bonne et heureuse année 2013.

Alerte ! L'interlocuteur fiscal unique a disparu !

C'était hier, ou avant hier, mais très récemment quand même, le Chef de l'État, le Ministre, le DGFIP, et au plan local le DRFiP, nous vendaient la fusion Impôts/Trésor en démontrant de façon incontournable, tout l'intérêt de la mise en place de l'interlocuteur fiscal unique pour le citoyen lambda. Soit ! Aussitôt dit, aussitôt fait, à grands frais d'ailleurs. Hélas, depuis, plus d'un contribuable s'est déplacé sans grand résultat au Centre des Finances Publiques le plus proche de son domicile, si toutefois il y en avait un. La Cigogne et la CGT dénonçaient déjà à l'époque le but inavoué de la fusion, visible comme le nez au milieu de la figure, à savoir les suppressions d'emplois et, dans la foulée, la fermeture progressive des postes de proximité. Avec les fermetures de INGWILLER, MUTTERSCHOLTZ, HATTEN, LAUTERBOURG ces dernières années, celle de MERTZWILLER le 1^{er} juillet 2012, et celle supposée imminente de MARMOUTIER le processus est à présent clairement enclenché. Et M. RIQUER, le DRFiP, d'expliquer lors du CTL du 8 octobre 2012, le plus sérieusement du monde, les nombreux avantages pour le contribuable, à se déplacer vers un CFP de grande ou



moyenne importance. Là au

moins, il sera sûr d'être reçu (il ne manquerait plus qu'il ne le soit pas), et trouvera la réponse à son ou ses questionnements.

Mais où est passé l'Interlocuteur Fiscal Unique ?

Que l'on nous explique comment le couple de petits vieux peuplant un petit village de montagne, ne disposant ni d'un ordinateur, ni d'un véhicule terrestre à moteur, va se sortir d'un éventuel guêpier fiscal ? Mais sans doute ce genre de situation n'existe-t-elle que dans les romans de ZOLA ... ! Dans cette affaire, la CGT s'interroge quant à l'équité entre les citoyens français, au regard des démarches administratives qui leur sont infligées. Mais bon sang, c'est bien sûr ! Le voisin dispose, lui, d'une bagnole ou d'un PC ! Tout cela n'est pas nouveau, mais pour l'intérêt supérieur de l'entreprise on défend tout et son contraire. « Le flux et le reflux... » C'est une vieille histoire.

Quelle honte !

La DRFIP a mangé son pain blanc

Lors du Comité Technique Local du 08 octobre, un point sur la situation budgétaire du département a été communiqué. Rappelons que la dotation globale de 2012 avait été amputée de 19% par rapport à celle de 2011. Au vu de la situation budgétaire, fin septembre, la direction locale estime que le budget 2012 sera déficitaire de 5%. Nous avons donc réduit notre train de vie de 14%. Mais pas de panique, ces 5% seront reportés sur le budget 2013 par le truchement de dépenses engagées juridiquement mais pas budgétairement, mais qui ne posent pas de problèmes et patati et patata. Bref, on va retarder des paiements jusqu'en 2013 pour cadrer et équilibrer le budget 2012. Bien !

La CGT s'est tout de même inquiétée; car, sans être outrageusement pessimiste, on peut supposer que la dotation 2013 ne sera pas supérieure à 2012, donc -19% par rapport à 2011 auxquels nous devons ajouter -5% de déficit 2012. Nous voilà rendu à -24%. On n'imagine pas que le prix des fluides (électricité, hydrocarbures) baisseront en 2013 sans parler de ceux des services. Bref, on peut, sans être présomptueux envisager 1 petit % d'augmentation et ça nous amène raisonnablement à devoir réduire notre train de vie de 25% en 2013 par rapport à 2011. A la question posée en ces termes à la direction : comment comptez-vous pouvoir équilibrer le budget 2013 et avez-vous déjà procédé à des évaluations ?

Réponse : nous n'avons pas encore d'éléments assez précis pour pouvoir faire une évaluation. Mais avec la fermeture et la vente de certains sites du département, nous pensons que des économies substantielles sur les postes budgétaires du locatif et des fluides pourront être réalisées.

Outre le flou de la réponse, on peut regretter sa perfidie car on ne peut imaginer que la DG ne tienne pas compte de ces « disparitions » de charges lorsqu'elle calculera la dotation 2013 pour le département.

Un conseil, chers(es) collègues, commencez à vous habituer à ne pas tailler trop souvent vos crayons.

SUGGESTION

Dans ce contexte de rigueur, notre Directeur Régional est confronté à une obligation qui lui crève le cœur, ce qui est tout à son honneur. Le véhicule de service de la direction (ne pas dire « véhicule de fonction du directeur » puisque le dit véhicule de service est mis à la disposition de l'ensemble des membres de la direction), ce véhicule, donc de service est atteint par la limite d'âge (6 ans) et doit budgétairement être remplacé sous peine d'une pénalité à hauteur de 10 000 € par année de retard.

Pourquoi ce véhicule doit-il être remplacé ? Parce que les véhicules légers sont amortis sur 5 ans, donc comptablement au bout de 5 ans la provision budgétaire est faite, on doit l'utiliser. Le véhicule sera remis aux Domaines et revendu. Et notre DR regrette ce gâchis d'un

véhicule qui pourrait encore assurer son service plusieurs années.

Louable regret, mais la Cigogne suggère à notre directeur, soucieux de faire des économies, de supprimer purement et simplement le véhicule de service de la direction. La provision budgétaire pourra être réaffectée sur une dépense plus utile et les membres de la direction utiliseront leurs véhicules personnels, remboursés de leur frais de déplacement sur les bases de calcul appliquées aux agents.

Voilà un sacrifice qui serait à n'en pas douter applaudi à tous les échelons et qui permettrait à nos décideurs locaux de mesurer concrètement à quel point les barèmes de remboursement des frais de déplacement demandent à être revalorisés.

À bon entendre.



Là où y a d'la gêne...

C'est la crise, mais pas pour tout le monde ! Au Ministère des Finances, au nom de l'exemplarité on supprime des emplois à tour de bras. Mais bien évidemment, pas d'emplois de cadres supérieurs, à fortiori un emploi de DRFiP. Et pourtant, l'Île de France a fonctionné durant plus de dix mois sans Directeur Régional, tient donc !

Explication : tout auréolé de sa brillante fusion Impôts – Trésor l'inusable Philippe PARINI dont la réputation n'est plus à faire, sentant la fin de son mandat de Directeur Général approcher, n'a pas hésité à faire geler le poste de DRFiP Île de France, le temps que son limogeage soit effectif. Ce brave homme n'allait quand même pas pointer à Pôle-Emploi !

Ce grand serviteur de l'État va donc allégrement attendre l'heure de la retraite à la tête de la DRFiP IDF, où l'attend un fauteuil bien rémunéré. « Charité bien ordonnée commence par soi-même » c'est bien connu !

Kontrol, Ausweis bitte !!!

Déjà qu'on n'avait plus le droit d'être malade sans se faire ponctionner un jour de carence, vl'a-t-il pas que maintenant nous n'avons même plus le droit d'être normaux : il faut être exemplaires. Une note du DGFIP du 7 septembre 2012¹ à l'attention des Directeurs Régionaux et Directeurs Départementaux détaille la mise en place d'un double niveau de contrôle systématique, à savoir un premier contrôle annuel des obligations déclaratives et contributives et un second contrôle plus approfondi sur pièces, dont les modalités détaillées feront l'objet d'une prochaine note de campagne pour 2012/2013.

Contrairement à ce qu'il pourrait paraître, il ne s'agit pas de la reprise pure et simple des modalités de contrôles qui étaient pratiquées par le passé dans l'une ou l'autre des deux filières, mais bien leur adjonction avec un contrôle accentué.

Cette note a été faite alors que des discussions sont encore en cours sur la déontologie, et notamment sur les modalités de contrôle des agents.

La Cigogne, avec l'ensemble des organisations de la CGT Finances Publiques, se permet juste de rappeler que les agents de la DGFIP, eux aussi, peuvent rencontrer des problèmes financiers liés, outre le gel du point d'indice depuis plusieurs années, au chômage ou au licenciement du conjoint, aux divorces, aux décès et autres joyusetés de la vie normale.

¹ En annexe à ce numéro de la Cigogne sur notre site Internet

C EST CON ...

Voici la période automnale où se croisent l'IR, la taxe foncière, la taxe d'habitation, saison riche en flux de contribuables (quand ils ont reçu leurs avis d'imposition), d'appels téléphoniques, de mails et de courriers.

Par ces temps de crise les demandes de délais de paiement, de gracieux et de contentieux montent en flèche. Et pour prendre en charges toutes ces demandes un personnel toujours moins nombreux avec en perspective un nouvelle volée de suppressions d'emplois (2023 pour l'année 2013).

Un personnel à cran surtout si l'on considère que de nombreux appels téléphoniques auraient pu être évités si une information avait été faite sur l'envoi groupé des avis de TF et TH pour les mensualisés et si la distribution des avis avait été faite dans les temps.

Apparemment la DG trouve que l'envoi des avis d'imposition aux contribuables est quelque chose de tout à fait secondaire, le principal étant qu'ils payent, et année après année on constate un retard aggravé de ces envois.

Heureusement, devant ce contexte difficile, afin de remédier à cette situation et au grand soulagement des agents, le DRFiP a pris la décision suivante : **il faut 4 pointages quotidiens dans Agora et non pas 2.**

Depuis, tout le monde essaie de décrypter le message (on perd un temps fou ! Il y en a même qui ont remplacé leur sudoku force 10 par ce nouveau casse-tête). Car c'est sûr, il a voulu nous dire quelque chose et nous, on comprend pas...c'est con !



Billet d'humeur

Le petit militant syndical que je suis s'est fait interpellé l'autre jour par une camarade du secteur hospitalier. Cette dernière anime, dans le cadre de son boulot, un certain nombre d'ateliers thérapeutiques qui nécessitent de temps en temps l'achat de matériel divers. Ces achats sont généralement effectués directement auprès de commerçants locaux et l'avance est faite soit par le service hospitalier, soit par le personnel quand les circonstances le demandent (plus de fond de caisse).

Le remboursement ayant, comme il se doit, lieu auprès du service comptable compétent (DGFIP).

Las, il y a quelques semaines cette collègue découvre qu'elle s'est fait retoquer une demande de remboursement au motif que la date de la caisse enregistreuse du marchand n'était pas à jour. Sachant qu'il s'agissait de la faramineuse somme de 4€11 (quatre Euros et onze cents)

pour l'achat de légumes destinés à un atelier de diététique on comprend bien l'intérêt de la démarche administrative...

La note accompagnant le rejet précisait bien de faire établir une facture munie de la bonne date par le commerçant... démarche à laquelle ce dernier s'est plié de bonne grâce, tout heureux d'en tenir une bonne à raconter au bar PMU où il prend l'apéro tous les midis après le marché. Oui, oui, je sais « qui vole un œuf, vole un bœuf et un tiens vaut mieux que les vaches soient bien gardées ».

Mais peut-être que certains puiseront des idées dans cette histoire au moment de supprimer des emplois au lieu, par exemple, de le faire dans des services où l'on rembourse des crédits divers et variés à coup de centaines de milliers d'euros sans quasiment jamais de contrôle approfondi ou presque.

Mais ce n'est pas le même public ... évidemment !

Clin d'Oeil

Robert ton parcours est un exemple de continuité syndicale.

Grâce à ton père tu as adhéré à la CGT bien avant notre naissance et tu as transmis le flambeau à ton fils aujourd'hui jeune retraité... comme toi !

Secrétaire de ta section syndicale au trésor, ta profession te destinait à devenir trésorier de l'Union Syndicale des Retraités, fonction que tu as exercé jusqu'en 2011.

Tu es comme beaucoup de nos anciens, par ton vécu, notre bibliothèque syndicale.

Le 27 septembre, tu as fêté tes 90ans, signe pour nous qu'être militant nous garde l'esprit vif, réactif et toujours combatif.

Même si tu as mérité de passer la main, nous savons que nous pouvons compter sur toi et que tu continueras à te battre avec tes camarades retraités et actifs.

A la prochaine manif Robert ...



La promo du mois

La direction vient de publier la liste des heureux élus au 8^{ème} échelon de la catégorie C (indice 430) à confirmer en CAP nationale.

A la création de cet échelon, la DG a arrêté un volume de promotion de moins de 1000 agents pour 2012 (reconduit pour 2013).

Or, d'ici 2014, 12907 agents rempliront les conditions statutaires pour y accéder soit 2858 dès le tableau d'avancement de 2012, 1236 pour 2013 et 6786 pour 2014.

La CGT revendique le bénéfice du 8^{ème} échelon pour tous les agents remplissant les conditions d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon comme pour la carrière C technique.

« Je pense que les institutions bancaires sont plus dangereuses pour nos libertés que des armées entières prêtes au combat. Si le peuple (américain) permet un jour que des banques privées contrôlent leur monnaie, les banques et toutes les institutions qui fleuriront autour des banques priveront les gens de toute possession, d'abord par l'inflation, ensuite par la récession, jusqu'au jour où leurs enfants se réveilleront, sans maison et sans toit, sur la terre que leurs parents ont conquis »

Thomas Jefferson (un des pères fondateurs des États-Unis d'Amérique) en 1802

SOMMAIRE

Page 1 :

EDITO

Règle d'or et Prix Nobel sont dans un bateau ...

Page 2 :

Alerte ! L'interlocuteur fiscal unique a disparu !

Page 3 :

La DRFIP a mangé son pain blanc,

SUGGESTION.

Page 4 :

Là où y a d'la gêne ...

Kontrol, Ausweis bitte !!!

C EST CON ...

Page 5

Billet d'humeur,

Clin d'Œil.

Page 6 :

La promo du mois,

Thomas JEFFERSON disait ...,

Sommaire,

Solution au jeu du mois dernier..

Solution au jeu du mois dernier

Il fallait trouver l'illustre « maison du sel » à Wissembourg

Un grand bravo à notre gagnant qui s'est manifesté quasiment dans le quart d'heure de la mise en ligne du journal.

Il s'agit de notre ami François ROBERT qui coule une retraite heureuse et théâtrale dans son Kochersberg.

La Cigogne le salue et a le plaisir de lui offrir un abonnement gratuit permanent au journal.

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Échelon :

Adresse Administrative :

Adresse Personnelle :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant local ou à :

Jean Michel CHAIRON à la TP Drulingen

Michel BASTIAN au SIE de Haguenau